



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**

Procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, tenue le mardi 24 mai 2022, à la salle 212-213 du centre administratif situé au 157, rue Saint-Louis à Montmagny, de 19 h à 21 h 47, et à laquelle les administrateurs présents forment quorum.

Sont présents :

Mesdames	Roxanne Béland
	Tania Bolduc
	Nadine Demers
	Mélanie Desrosiers
	Marie-Andrée Gilbert
	Caroline Jean
	Hayette Laouari
	Catherine Lemelin
	Ann O'Farrell
	Caroline Rouleau
	Brigitte Talbot

Messieurs	Jean-François Anctil
	Richard Pierre
	Karl-Anthony Turgeon

Administrateurs formant quorum

Sont également présents :

M. Jean-Marc Jean, directeur général
M. Pierre Coté, secrétaire général
M. Nicolas Turcotte, personnel d'encadrement sans droit de vote

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, la présidente, Mme Hayette Laouari, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes du public.

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-CSSCS-22-05-24-01

IL EST PROPOSÉ par monsieur Karl-Anthony Turgeon et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**
QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adopté.-

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**

Séance ordinaire publique du mardi 24 mai 2022, à 19 h
à la salle 212-213 du centre administratif situé au 157 rue Saint-Louis à Montmagny

ORDRE DU JOUR

- 1.- VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3.- LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 26 AVRIL 2022
- 4.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC
- 5.- DOSSIERS PRIORITAIRES
 - 5.1- Plan du Service des ressources informationnelles relatif à la modernisation du parc informatique
 - 5.2- Politique de répartition des ressources du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
 - 5.3- Actes d'établissements 2022-2023
 - 5.4- Calendriers scolaires des centres de formation générale des adultes 2022-2023
 - 5.5- Calendriers scolaires des centres de formation professionnelle 2022-2023
 - 5.6- Services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires pour l'année scolaire 2022-2023
 - 5.7- Planification finale des besoins d'espace du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
 - 5.8- Adjudication du contrat pour la réfection de la cour de l'école primaire de Saint-Marcel
 - 5.9- Cession de contrat de transport scolaire - Transport scolaire Claude Fortin inc.
- 6.- RAPPORT DES COMITÉS
 - 6.1- Comité de gouvernance et d'éthique
 - 6.2- Comité de vérification
 - 6.3- Comité des ressources humaines
 - 6.4- Comité consultatif du transport des élèves
- 7.- INFORMATIONS
- 8.- SUJETS DIVERS
 - 8.1- Suivi du processus de désignation des membres du conseil d'administration
 - 8.2- Projet de calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration 2022-2023
 - 8.3- Proposition d'un agenda de consentement
 - 8.4- Modalités des rencontres à venir au mois de juin (plénier et séance ordinaire du conseil d'administration)
- 9.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté.-

3.- LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 26 AVRIL 2022

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la séance où il est approuvé;

CA-CSSCS-22-05-24-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Mélanie Desrosiers et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire publique du mardi 26 avril 2022;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire publique du mardi 26 avril 2022 soit approuvé tel que déposé.

Approuvé.-

4.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

5.- DOSSIERS PRIORITAIRES

5.1- Plan du Service des ressources informationnelles relatif à la modernisation du parc informatique

M. Jean-Marc Jean, directeur général, présente le contexte de ce dossier considérant qu'il figure parmi les priorités ciblées par les membres du conseil d'administration pour l'année 2021-2022.

Le directeur du Service des ressources informationnelles, M. Louis Fillion, présente le plan de modernisation du parc informatique du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, répond aux interrogations et reçoit les préoccupations des membres du conseil d'administration.

5.2- Politique de répartition des ressources du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique* demandant à chaque centre de services scolaire d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus;

ATTENDU QUE la Politique de répartition des ressources a été adoptée le 26 juin 2012 par la résolution CC-12-06-26-05;

ATTENDU QUE l'objectif étant de réviser l'encadrement général qui permet au Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud de s'acquitter de ses responsabilités en matière de répartition des ressources financières entre ses établissements, ses comités et ses services;

ATTENDU la consultation menée auprès du comité de vérification, du comité de répartition des ressources, du comité consultatif de gestion et des instances syndicales.

CA-CSSCS-22-05-24-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Nadine Demers et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le projet de *Politique de répartition des ressources du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud* soit adopté et que celui-ci fasse partie de la présente résolution comme s'il y était cité tout au long;

QUE la résolution CC-12-06-26-05 soit abrogée et que mention en soit faite au livre des délibérations.

Adopté.-

5.3- Actes d'établissement 2022-2023

Le secrétaire général, M. Pierre Côté, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU les articles 39, 40, 100, 101 et 211 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU l'article 17 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud*;

ATTENDU la *Politique de maintien ou de fermeture des écoles et modification de certains services éducatifs dispensés dans une école*;

ATTENDU le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud de 2022-2023 à 2024-2025*.

CA-CSSCS-22-05-24-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Roxanne Béland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE pour l'année scolaire 2022-2023, cinquante (50) actes d'établissement soient délivrés sur l'ensemble du territoire du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, conformément à la liste ci-jointe;

QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud désigne le directeur général, M. Jean-Marc Jean, comme personne autorisée à signer en son nom tous les documents relatifs aux actes d'établissement;

QUE la liste des actes d'établissement 2022-2023 fasse partie de la présente résolution comme si elle y était citée tout au long.

Adopté.-

5.4- Calendriers scolaires des centres de formation générale des adultes 2022-2023

Le secrétaire général, M. Pierre Côté, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU les dispositions de l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique relatives au calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes*;

ATTENDU l'article 70 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud*;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des directions des centres de formation générale des adultes;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud.

CA-CSSCS-22-05-24-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Brigitte Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud établissent les calendriers scolaires des centres de formation générale des adultes 2022-2023 tels que déposés et faisant partie de la présente résolution comme s'ils y étaient cités tout au long.

Adopté.-

5.5- Calendriers scolaires des centres de formation professionnelle 2022-2023

Le secrétaire général, M. Pierre Côté, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU les dispositions de l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* relatives aux calendriers scolaires des centres de formation professionnelle;

ATTENDU l'article 70 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud*;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des directions des centres de formation professionnelle;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud.

CA-CSSCS-22-05-24-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Nadine Demers et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**:

QUE les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud établissent les calendriers scolaires des centres de formation professionnelle 2022-2023 (Centre de formation agricole de Saint-Anselme, Centre des Plastiques et Centre de formation professionnelle de l'Envolée), tels que déposés;

QUE les calendriers des centres de formation professionnelle 2022-2023 fassent partie de la présente résolution comme s'ils y étaient cités tout au long.

Adopté.-

5.6- Services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires pour l'année scolaire 2022-2023

Le secrétaire général, M. Pierre Côté, et le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présentent le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU le *Règlement concernant le régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*;

ATTENDU l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique* obligeant les centres de services scolaires à déterminer les services éducatifs qui sont dispensés dans chacune de leurs écoles;

ATTENDU l'article 18 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud*;

ATTENDU le document relatif aux services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires pour l'année scolaire 2022-2023 préparé par les Services éducatifs (secteur des jeunes) en concertation avec les directions d'établissement du secteur des jeunes;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité de parents lors de la rencontre du 16 mai 2022 en vertu du 5^e alinéa de l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*.

CA-CSSCS-22-05-24-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Roxanne Béland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration adoptent le document relatif aux services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires pour l'année scolaire 2022-2023;

QUE le document *Services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires pour l'année scolaire 2022-2023* fasse partie de la présente résolution comme s'il y était cité tout au long.

Adopté.-

5.7- Planification finale des besoins d'espace du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU les nouvelles dispositions des articles 272.1 à 272.22 de la *Loi sur l'instruction publique* instaurant un processus de consultation des municipalités locales et régionales de comté relativement aux besoins d'espace des centres de services scolaires;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud a procédé à la préparation de son projet de planification en besoins d'espace dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures 2023-2033*, ledit projet est annexé à la présente résolution comme s'il y était cité au long;

ATTENDU QUE le centre de services scolaire a transmis le projet de planification en besoins d'espace aux municipalités et aux MRC concernées comme le prévoit l'article 272.5 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE les municipalités et les MRC concernées par le projet de planification en besoins d'espace avaient jusqu'au 6 mai pour nous transmettre leur avis sur le projet;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Anselme, la Ville de Montmagny et la MRC de Montmagny nous ont transmis leur avis dans les délais prescrits;

ATTENDU QUE la planification finale en besoins d'espace adoptée doit être transmise à nouveau aux municipalités et aux MRC concernées afin que celles-ci l'approuvent ou la refusent comme le prévoit l'article 272.7 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QU'il est de la responsabilité du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud d'adopter la planification de ses besoins d'espace, en vertu de l'article 189 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* adoptée le 24 novembre 2020 par la résolution CA-CSSCS-20-11-24-05;

ATTENDU QU'il est de la responsabilité du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud de transmettre le projet de planification des besoins d'espace au Ministre pour approbation, une fois la planification des besoins approuvée ou refusée par les municipalités, en vertu de l'article 190 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* adopté le 24 novembre 2020 par la résolution CA-CSSCS-20-11-24-05.

CA-CSSCS-22-05-24-08

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Brigitte Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud adoptent la planification finale des besoins d'espace du Centre de services scolaire de la Côte-du-sud telle qu'annexée à la présente résolution;

QUE les membres du conseil d'administration autorisent le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, à transmettre la planification finale des besoins d'espace telle qu'adoptée aux municipalités et aux MRC concernées;

QUE les membres du conseil d'administration autorisent la directrice par intérim du Service des ressources matérielles, Mme Johannie Bélanger, à transmettre la planification finale des besoins d'espace au ministre de l'Éducation après l'approbation ou le refus des municipalités comme le prévoit l'article 272.8 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Adopté.-

5.8- Adjudication du contrat pour la réfection de la cour de l'école primaire de Saint-Marcel

Le secrétaire général, M. Pierre Côté, et le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présentent le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public publié le 25 mars 2022 pour le projet MB170-211 concernant les travaux de réfection de la cour de l'école primaire de Saint-Marcel;

ATTENDU QUE la soumission a été reçue et ouverte publiquement le 19 avril 2022 pour ce projet;

ATTENDU l'avis ci-joint de la firme WSP Canada inc. recommandant l'octroi du contrat à Les Entreprises Gilbert Cloutier Inc. ayant déposé une soumission conforme au montant de 637 720,00 \$ (avant taxes);

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans le cadre de la mesure 50622 *Maintien de bâtiment* reçue du ministère de l'Éducation pour l'année 2021-2022.

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Roxanne Béland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le contrat pour les travaux de réfection de la cour de l'école primaire de Saint-Marcel soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises Gilbert Cloutier Inc. pour un montant de 637 720,00 \$ (avant taxes);

QUE la directrice par intérim du Service des ressources matérielles, Mme Johannie Bélanger, soit autorisée à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.9- Cession de contrat de transport scolaire – Transport scolaire Claude Fortin inc.

Le secrétaire général, M. Pierre Côté, et le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présentent le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la section XXI du contrat 2017-2022-18 avec *Transport scolaire Claude Fortin inc.* qui stipule que le transporteur ne peut ni céder, ni transférer, ni aliéner de quelque façon que ce soit, en tout ou en partie, directement ou indirectement le contrat sans l'accord écrit au préalable du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud;

ATTENDU QUE *Transport scolaire Claude Fortin inc.* désire céder son contrat de transport régulier portant le numéro 2017-2022-20 incluant l'avenant de prolongation jusqu'en 2025;

ATTENDU QUE *Transport scolaire O. & P.* désire acquérir le contrat de transport régulier de *Transport scolaire Claude Fortin inc.*;

CA-CSSCS-22-05-24-09

ATTENDU la référence positive du Service du transport à l’égard du dossier du transporteur déjà sous contrat avec le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud;

ATTENDU la consultation, par courriel, effectuée auprès du comité consultatif du transport des élèves;

ATTENDU QUE les copies des résolutions de *Transport scolaire Claude Fortin inc.* et de *Transport scolaire O. & P.* ont été remises au Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud dûment signées par chacune des parties.

CA-CSSCS-22-05-24-10

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Nadine Demers et **RÉSOLU À L’UNANIMITÉ** :

QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud accepte la cession de contrat de *Transport scolaire Claude Fortin inc.*, à Transport scolaire O. & P., aux mêmes modalités que le contrat actuel, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2022.

Adopté.-

6.- RAPPORT DES COMITÉS

6.1- Comité de gouvernance et d’éthique

M. Jean-François Anctil, président du comité, présente les sujets discutés lors de la rencontre du 10 mai dernier : sondage sur l’efficacité du conseil d’administration, programme d’accueil des nouveaux membres au conseil d’administration, rétroaction sur l’intelligence collective des membres du conseil d’administration et le suivi des formations des membres du conseil d’administration et des nouveaux membres des conseils d’établissement. Une rencontre extraordinaire se tiendra le mardi 31 mai de 15 h 30 à 16 h 30 afin de préparer les sujets qui seront abordés à la rencontre du CA en comité plénier le 7 juin prochain.

6.2- Comité de vérification

Mme Caroline Jean, présidente du comité, présente le sujet discuté lors de la rencontre du 18 mai dernier : paramètres provisoires et paramètres de consultation 2022-2023 en vue de l’adoption du budget 2022-2023 par les membres du conseil d’administration à la séance du 21 juin 2022.

6.3- Comité des ressources humaines

Mme Mélanie Desrosiers, présidente du comité, présente le sujet discuté lors de la rencontre du 10 mai dernier : évaluation de la Direction générale. Une grille d’évaluation a été complétée par les membres du comité de l’évaluation de la Direction générale à partir d’un entretien effectué auprès de M. Jean-Marc Jean. Une rencontre du comité de l’évaluation de la Direction générale se tiendra le 31 mai prochain et un dépôt de l’évaluation sera effectué, de façon exclusive et confidentielle, aux membres du conseil d’administration.

6.4- Comité consultatif du transport

La prochaine rencontre est prévue le 7 juin 2022.

7.- INFORMATIONS

Aucune information.

8.- SUJETS DIVERS

8.1- Suivi du processus de désignation des membres du conseil d'administration

M. Pierre Côté, secrétaire général, présente l'état de situation des processus de désignation en vue de pourvoir les postes qui seront vacants au 30 juin 2022 au sein du conseil d'administration.

8.2- Projet de calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration 2022-2023

M. Jean-Marc Jean, directeur général, dépose un projet de calendrier des rencontres du conseil d'administration pour l'année scolaire 2022-2023. Lors de la mise en place des comités qui relèvent du conseil d'administration, au mois d'août, il sera également possible d'ajouter le calendrier de ces rencontres.

8.3- Proposition d'un agenda de consentement

M. Pierre Côté, secrétaire général, et M. Jean-Marc Jean, directeur général, présentent ce qu'est un agenda de consentement, répondent aux questions des membres du conseil d'administration et exposent la possibilité d'avoir recours à l'agenda de consentement lors des futures rencontres du conseil d'administration. Considérant que les membres du conseil d'administration acceptent la proposition à l'unanimité, le secrétaire général, M. Pierre Côté, déposera une proposition afin d'intégrer cette pratique dans un projet de mise à jour des règles de fonctionnement du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

8.4- Modalités des rencontres à venir au moins de juin (plénier et séance ordinaire du conseil d'administration)

Nous convenons que la rencontre en plénier du 7 juin 2022 se fera en mode présentiel au Café-Bistro Au Coin du Monde à Montmagny à compter de 18 h.

Nous convenons également que la séance ordinaire du conseil d'administration du 21 juin 2022 se vivra selon nos règles de fonctionnement; en mode présentiel pour certains et en mode visioconférence pour d'autres.

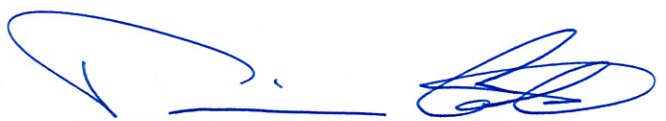
9.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-CSSCS-22-05-24-11

II EST PROPOSÉ par monsieur Jean-François Anctil et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE la séance soit levée à 21 h 47.


Mme Hayette Laouari, présidente


M. Pierre Côté, secrétaire général

